

ANNEXE 2 : CRITERES DE SELECTION ET MODALITES D'EVALUATION DES PROJETS

Appel à projet n°2018-11-PH-01 de compétence conjointe ARS Occitanie / Conseil Départemental de l'Aude

pour la création par extension de capacité de places d'Etablissement d'Accueil Médicalisé en tout ou partie (EAM) pour adultes présentant des troubles du spectre autistique (TSA)

THEMES	CRITERES	NOTATION	NOTE
1. Stratégie, gouvernance et pilotage du projet (40 points)	1.1 Expérience du promoteur dans le secteur médico-social, cohérence du projet associatif avec les interventions recommandées, connaissance du territoire, des partenaires et du public.	15	
	1.2 Projet co-construit avec les acteurs (usagers et familles, professionnels médico-sociaux, sanitaires, etc.) du territoire de santé.	10	
	1.3 Nature et modalités des partenariats garantissant la continuité du parcours et la variété des interventions (dans le cadre des recommandations de bonnes pratiques en vigueur) et prévoyant l'intégration dans le dispositif des situations critiques et de la réponse accompagnée pour tous.	15	
SOUS-TOTAL:		40	
2. Accompagnement médico-social proposé (100 points)	2.1 Respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles HAS et ANESM dans le projet de service ou d'établissement. Action innovante d'accompagnement contribuant à l'amélioration de la prise en charge et à l'autonomie des personnes accueillies.	30	
	2.2 Projets personnalisés d'accompagnement conformes aux RBPP : évaluation, réévaluation, co-construction avec la personne accueillie et sa famille, interventions éducatives mises en œuvre à partir des évaluations.	30	
	2.3 Participation et soutien de la famille et de l'entourage dans l'accompagnement mis en place.	20	
	2.4 Stratégie d'amélioration continue de la qualité et du service rendu aux usagers.	10	
	2.5 Garantie des droits des usagers et modalités de mise en place des outils de la loi n°2002-2 du 2-01-2002	10	
SOUS-TOTAL:		100	

3. Moyens humains, matériels et financiers (60 points)	3.1 Ressources humaines : adéquation des compétences avec le projet global, plan de formation continue, supervision des équipes.	20	
	3.2 Adéquation du projet architectural (cohérence des locaux et des aménagements avec les spécificités de fonctionnement des personnes avec TSA) et des conditions de fonctionnement (plages horaires, transports, localisation géographique, etc.) à l'accueil et accompagnement proposés. Faisabilité foncière.	20	
	3.3 Capacité financière de mise en œuvre du projet, coût d'investissement et plan de financement de l'opération. Coût de fonctionnement : ratios d'encadrement et coût à la place.	20	
SOUS-TOTAL:		60	
TOTAL		200	
Rang de classement			